

La Thiérache

AVIS IMPORTANT

Le tarif d'insertion au millimètre d'annonce légale de 40 signes et espaces, fixé par référence à l'arrêté interministériel du 21 décembre paru au Journal Officiel du 26 décembre 2018 est dans le département de l'Aisne de 1,95 € pour l'année 2019. Aucune remise ni rotation n'est autorisée (article 5).

Changement de nom patronymique

Mme ROUX Gaëlle, demeurant 35 Grand Rue, 02880 CUFFIES (Aisne), agissant au nom de ses enfants mineurs DEKERPEL Kleran, né le 05/12/2004 à SOISSONS (Aisne) et DEKERPEL Killian, né le 29/10/2006 à SOISSONS (Aisne) et DEKERPEL Kerwan, né le 10/05/2008 à SOISSONS (Aisne), dépose une requête auprès du Gardé des Sceaux afin de s'appeler à l'avenir ROUX.

Pour avis 1904680 Annonces administratives



AVIS DE MARCHÉ RECTIFICATIF

Conseil Départemental des Ardennes
Adresse du profil acheteur : <https://www.xmarches.fr>
Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <https://www.xmarches.fr/>
OBJET DU MARCHÉ
Intitulé : Maintenance de divers matériels dans les propriétés départementales.

- Information sur les lots :
 - lot n° 1 - Maintenance des Systèmes de Sécurité Incendie et Désenfumage.
 - lot n° 2 - Maintenance des Blocs Automates d'Éclairage de Sécurité (BAES/BAFH/BAPI)
 - lot n° 3 - Maintenance des contrôles d'accès.
 - lot n° 4 - Maintenance des alarmes anti-intrusion.
 - lot n° 5 - Maintenance des ascenseurs et appareils de levage.
 - lot n° 6 - Maintenance des onduleurs.
 - lot n° 7 - Maintenance des groupes électrogènes.
 - lot n° 8 - Maintenance des systèmes de télésurveillance.
 - lot n° 9 - Entretien des fosses septiques.
 - lot n° 10 - Maintenance des équipements de cuisines collectives.
- Il est possible de soumettre des offres pour tous les lots.
- Tous les critères de choix sont énoncés uniquement dans les documents du marché.

Date limite de réception des offres : Au lieu de 15 mars 2019 à 16 h 00 lire 25 mars 2019 à 16 h 00.
Date d'envoi de l'avis rectificatif original au BOAMP : 7 mars 2019. 1904536



INFORMATION SUR UN AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Référence du marché : 2018.077-2
REGION HAUTS-DE-FRANCE, 151 avenue Hoover 59555 LILLE Cedex.
Marché de fourniture - Appel d'offres ouvert

Objet du marché : Acquisition de matériels pédagogiques pour le BTS « pilotage de procédés » à destination du lycée de l'Escaut de Valenciennes et Mireille Grenet de Compiègne.
L'intégralité de cet avis publié au BOAMP et au JOUE pourra être téléchargé sur la plate-forme de dématérialisation de la Région dédiée aux marchés publics : <https://marchespublics596280.fr/>

Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 19/04/2019 à 12 h 00.
Annonce BOAMP n° 19-33475 / IOUE n° 2019/S 046-105014
Date d'envoi de l'avis : 01/03/2019. 1904490

Annonces légales

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de CRECY-SUR-SERRE

Par arrêté n° 2019-088 en date du 26 février 2019 la Communauté de Communes du Pays de la Serre a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du PLU de la commune de CRECY-SUR-SERRE.
A cet effet, M. André-Noël STERN a été désigné par le Tribunal administratif d'Amiens comme commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillet non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes du Pays de la Serre et en Mairie de CRECY-SUR-SERRE pendant la durée de l'enquête, du lundi 1er avril 2019 (ouverture à 9 h 00) au mercredi 17 avril 2019 (clôture à 17 h 00), aux jours et heures habituels d'ouverture. L'enquête publique sera close le mercredi 17 avril 2019 à 17 h 00.

Le public pourra prendre connaissance du dossier au siège de la Communauté de communes du Pays de la Serre, en Mairie de CRECY-SUR-SERRE et sur le site internet : www.paysdelaserre.fr
Il pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur au siège de la Communauté de communes du Pays de la Serre ou par voie électronique à l'adresse mail suivante : plu@paysdelaserre.fr en mentionnant en objet « Enquête publique relative à la modification du PLU de Crecy-sur-Serre ». Les observations, propositions et contre-propositions, pourront également être déposées via le registre numérique à l'adresse suivante : <https://sli.spl-xdemat.fr/Xenquetes/>.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté de communes du Pays de la Serre.
Le commissaire enquêteur sera présent au siège de la Communauté de communes du Pays de la Serre pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Mercredi 03 avril 2019 de 14 h 00 à 17 h 00
 - Mercredi 17 avril 2019 de 14 h 00 à 17 h 00
- A l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie de CRECY-SUR-SERRE et au siège de la Communauté de Communes du Pays de la Serre aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays de la Serre.

Au terme de l'enquête publique, le projet de PLU, éventuellement complété pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération de la Communauté de Communes du Pays de la Serre.
L'autorité compétente en charge du PLU après de qui des informations peuvent être demandées est la Communauté de Communes du Pays de la Serre.

Le Président de la Communauté de communes du Pays de la Serre,
M. Pierre-Jean VERZEBEN
1903887



INFORMATION SUR UN AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

REGION HAUTS-DE-FRANCE, 151 avenue Hoover 59555 LILLE Cedex.
Marché de service
Objet : Prestations de services postaux et de services associés pour les sites de la Région Hauts-de-France (courriers et colis, 2 lots) - affaire 2018.211.
L'intégralité de l'avis et ses annexes sont téléchargeables sur le profil acheteur de la Région à l'adresse : <https://marchespublics596280.fr/>

Date limite de réception des offres : 12/04/2019 à 12 h 00.
Avis n°19-35420 publié au BOAMP et JOUE le 11/03/2019. 1904743

INFORMATION SUR UN AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Référence du marché : 2018.238
REGION HAUTS-DE-FRANCE, 151 avenue Hoover 59555 LILLE Cedex.
Marché de Services - Procédure adaptée ouverte.

Objet du marché : contrôle technique sur les véhicules du parc automobile de la région Hauts-de-France pour les Départements du Nord et du Pas-de-Calais.
L'intégralité de cet avis publié au BOAMP pourra être téléchargée sur la plate-forme de dématérialisation de la Région dédiée aux marchés publics : <https://marchespublics596280.fr/>

Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 29/03/2019 à 12 h 00.
Annonce BOAMP n° 19-35526.
Date d'envoi de l'avis : 11/03/2019. 1904771



INFORMATION SUR UN AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Référence du marché : 2019.027
REGION HAUTS-DE-FRANCE, 151 avenue Hoover 59555 LILLE Cedex.
Marché de Services/ MAPA

Objet du marché : Conception et organisation d'animations et des caravanes publicitaires institutionnelles à l'occasion de PARIS-ROUBAIX (13 et 14 avril 2019) et des 4 JOURS DE DUNKERQUE - GRAND PRIX DES HAUTS-DE-FRANCE (du 14 au 19 mai 2019).
L'intégralité de cet avis publié au BOAMP pourra être téléchargée sur la plate-forme de dématérialisation de la Région dédiée aux marchés publics : <https://marchespublics596280.fr/>

Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 21/03/2019 à 12 h 00.
Date d'envoi de l'avis : 07/03/2019. 1904607

Constitution de société

Aux termes d'un acte SSP en date à CHATEAU THIERRY du 08/03/2019, il a été constituée une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :

LLP
Siège social : 2 rue de la Plaine 02400 CHATEAU THIERRY.
Durée : 99 ans.

Objet : Toute activité d'exploitation de commerces de restaurants, bars
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Laurent MARSEILLE demeurant 10 rue des Billards 02400 CHATEAU THIERRY.
Directeur général : M. Loïc HUBERT demeurant 3 Grande Rue 02400 CHATEAU THIERRY.

Par acte SSP du 06 mars 2019 il a été constitué une EURL :
Dénomination :
AUBRY MACONNERIE
RENOVATION
Siège social : 3 rue de la Mairie, 02320 LIZY.
Nom commercial : AUBRY MACONNERIE RENOVATION
Capital : 1 500 €.

Objet social : Rénovation des bâtiments maçonnerie, carrelage, isolation, menuiserie
Gérant : Ghislain AUBRY, 3 rue de la Mairie, 02320 LIZY.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Saint-Quentin. 1904567

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BRASLES du 16/02/2019, il a été constituée une SAS présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :

BULZG
Siège social : 8 Lotissement Les Coteaux 02400 BRASLES.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
Capital : 3 000 €.

Objet : L'achat, la détention, le stockage et la commercialisation de champagnes, de vins, alcools, boissons alcooliques, de produits viti-vinicoles et fermentés, et de tous produits de consommation. La commercialisation au détail ou en gros et la distribution de vins et spiritueux.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Daniel DAEVIDIAK demeurant 7 rue des Fauillants, 02200 SOISSONS.
Immatriculation : RCS Soissons.

Par acte SSP en date du 06/03/2019, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale :
FMA
Forme : Société par actions simplifiée.
Siège social : 270 rue d'Appelincourt, 02220 LIME.
Capital : 8 500 €.
Objet : Entretien, réparation d'équipements et de matériels industriels ; entretien des installations de génie climatique.
Durée : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.
Président : M. François MARTIN, demeurant 270 rue d'Appelincourt, 02220 LIME.
Immatriculation : RCS Soissons.
Le président
1904398

Modification d'objet
AZ EXPERTISE-COMPTABLE CONSEIL AUDIT
SARL à associé unique
au capital de 2 000 €
Siège social : 57 Avenue de Paris 02200 SOISSONS
801 735 721 RCS Soissons

Aux termes d'une délibération en date du 19/02/2019, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de commissariat aux comptes. Corrélativement, les statuts ont été modifiés.
Pour avis
1904511

Modifications
LE VAL DES CYGNES
Société civile au capital de 3 600 €
Siège social : 31, rue Barbusse 02380 SAINT MICHEL
509 785 556 RCS Saint Quentin

Aux termes d'une délibération en date du 20 février 2019, l'AGE a décidé ce jour :
- d'agrèer en qualité de nouvel associé à compter du 1er janvier 2019, M. BUQUET Guillaume, 51 rue de la République 02830 SAINT MICHEL,
- de nommer en qualité de co-gérant associé à compter du 1er janvier 2019, M. BUQUET Guillaume ;
M. KOSTEK Pierre, 7 Boulevard Savart, 02830 SAINT MICHEL ;
Mme HERMAIN Brigitte, 1 rue Chanzy 02830 SAINT MICHEL.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
RCS Saint Quentin.
Pour avis, la gérance
1904509

Pour publier une annonce légale dans le département de l'Aisne

sont habilités pour l'ensemble du département de l'AINSE (02)

- » Le Courrier La Gazette
- » La Thiérache

téléphonez

au 03.61.99.20.05. ou 03.61.99.20.06. et choisissez l'un de nos titres :

Pour publier une annonce légale dans un autre département

Nous vous proposerons de publier votre annonce dans l'un des journaux du groupe ou dans un hebdomadaire confrère avec les mêmes services et le même contact.

Tél.
03.61.99.20.05. ou
03.61.99.20.06.

Enquêtes publiques

Avis d'enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Crécy-sur-Serre

Par arrêté n° 2019-088 en date du 26 février 2019, la Communauté de Communes du Pays de la Serre a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du PLU de la commune de Crécy-sur-Serre.

A cet effet, Monsieur André-Noël STERN a été désigné par le Tribunal Administratif d'Amiens comme commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes du Pays de la Serre et en Mairie de Crécy-sur-Serre pendant la durée de l'enquête, du lundi 1^{er} avril 2019 (ouverture à 9 h) au mercredi 17 avril 2019 (clôture à 17 h), aux jours et heures habituels d'ouverture. L'enquête publique sera close le mercredi 17 avril 2019 à 17 h.

Le public pourra prendre connaissance du dossier au siège de la Communauté de Communes du Pays de la Serre, en Mairie de Crécy-sur-Serre et sur le site internet : www.paysdelaserre.fr. Il pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur au siège de la Communauté de Communes du Pays de la Serre ou par voie électronique à l'adresse mail suivante : plu@paysdelaserre.fr en mentionnant en objet "Enquête publique relative à la modification du PLU de Crécy-sur-Serre". Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées via un registre numéroté à l'adresse suivante : <https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/>.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté de Communes du Pays de la Serre.

Le commissaire enquêteur sera présent au siège de la Communauté de Communes du Pays de la Serre pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Mercredi 3 avril 2019 de 14 h à 17 h ;
- Mercredi 17 avril 2019 de 14 h à 17 h.

A l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la Mairie de Crécy-sur-Serre et au siège de la Communauté de Communes du Pays de la Serre aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays de la Serre.

Au terme de l'enquête publique le projet de PLU, éventuellement complété pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération de la Communauté de Communes du Pays de la Serre.

L'autorité compétente en charge du PLU auprès de qui des informations peuvent être demandées est la Communauté de Communes du Pays de la Serre.

Le Président
de la Communauté de Communes
du Pays de la Serre,
M. Pierre-Jean VERZELEN

1463527600



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de la Meuse

Direction de la Coopération
des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial

Bureau des Procédures
Environnementales

Installations classées pour la
Protection de l'Environnement

AVIS D'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DU PUBLIC

Par arrêté préfectoral n° 2019-433 du 1^{er} mars 2019, une consultation publique est ouverte du lundi 1^{er} avril 2019 au lundi 29 avril 2019 inclus, sur la demande présentée par la SAS Methagri Meuse - 4, rue Notre-Dame - 55800 Revigny-sur-Ornain, en vue d'exploiter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de Contrisson.

Ce projet relève du régime de l'enregistrement sous la rubrique n° 2781-1 (installations de méthanisations classées des installations classées pour la protection de l'environnement).

Le public pourra prendre connaissance du dossier en Mairie de Contrisson, siège de la consultation, ainsi que dans les Mairies des communes concernées par le périmètre d'affichage réglementaire et le plan d'épandage, à savoir : An-cerville, Bazincourt-sur-Saulx, Bel-brabant-le-Roi, Erze-la-Brûlée, Erize-Saint-Dizier, Juvigny-en-Per-thois, Laimont, Lavricourt, Ligné-res-sur-Aire, Loisey, Neuville-sur-Ornain, Pretz-en-Argonne, Raival, Rancourt-sur-Ornain, Revigny-sur-Ornain, Rumont, Saudruy, Savon-nières-en-Perthois, Seuil-d'Ar-gonne, Vaubecourt et Villers-aux-Vents.

Le Département de la Meuse : An-cerville, Bazincourt-sur-Saulx, Bel-brabant-le-Roi, Erze-la-Brûlée, Erize-Saint-Dizier, Juvigny-en-Per-thois, Laimont, Lavricourt, Ligné-res-sur-Aire, Loisey, Neuville-sur-Ornain, Pretz-en-Argonne, Raival, Rancourt-sur-Ornain, Revigny-sur-Ornain, Rumont, Saudruy, Savon-nières-en-Perthois, Seuil-d'Ar-gonne, Vaubecourt et Villers-aux-Vents.

Le Département de la Meuse : An-cerville, Bazincourt-sur-Saulx, Bel-brabant-le-Roi, Erze-la-Brûlée, Erize-Saint-Dizier, Juvigny-en-Per-thois, Laimont, Lavricourt, Ligné-res-sur-Aire, Loisey, Neuville-sur-Ornain, Pretz-en-Argonne, Raival, Rancourt-sur-Ornain, Revigny-sur-Ornain, Rumont, Saudruy, Savon-nières-en-Perthois, Seuil-d'Ar-gonne, Vaubecourt et Villers-aux-Vents.

Le public pourra consigner ses observations sur un registre ouvert à cet effet à la Mairie de Contrisson, ou les adresser par lettre, pendant toute la durée de la consultation, à la Préfecture de la Meuse - Direction de la Coopération des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Bureau des Procédures Environnementales - 40, rue du Bourg - CS 30512 - 55013 Bar-le-Duc Cedex, ou par voie électronique à pref-consultation-dupublic@meuse.gouv.fr.

Le Préfet de la Meuse est l'autorité compétente pour statuer, soit par un arrêté d'enregistrement éventuellement assorti de prescriptions particulières, soit par un arrêté de refus.

1460416000

Commune d'Aussoince

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE Pour l'aliénation de 2 chemins ruraux et création d'une section de chemin rural

Par arrêté municipal en date du 20/02/2019, le Maire de la commune d'Aussoince a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à l'aliénation de 2 chemins ruraux et création d'une section de chemin rural dans les formes déterminées par le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L.161-10 et L.161-10-1. Le dossier d'aliénation sera déposé en Mairie du lundi 01/04/2019 au 17/04/2019 inclus et sera consultable aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie :

- Lundi de 8 h 45 à 11 h 45 ;
- Mercredi de 9 h 30 à 12 h 13 h 30 à 18 h.

Monsieur Bernard VINCENT est désigné en tant que commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront consigner sur un registre d'enquête qui sera ouvert au même lieu leurs observations ou questions. Elles pourront également être reçues par voie électronique à l'adresse suivante : mairie.aussoince@yahoo.fr en précisant l'intitulé de l'enquête dans l'objet du courriel.

Dès qu'elle en aura pris connaissance, la Mairie d'Aussoince transmettra ces observations au commissaire enquêteur afin qu'elles soient insérées au registre d'enquête. Le commissaire enquêteur recevra en Mairie d'Aussoince le public aux jours et heures suivants :

- Lundi 1^{er} avril de 9 h à 10 h ;
- Mercredi 17 avril de 17 h à 18 h.

Les courriels réceptionnés après clôture de l'enquête (mercredi 17/04/2019 - 18 h) ne seront pas pris en compte. A l'issue de l'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire de la commune d'Aussoince le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

Le Maire : Bruno PONSON

1460960700

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Conformément aux dispositions du décret n° 2006-504, le Préfet de l'Aisne a prescrit, par arrêté en date du 6 février, une enquête publique qui sera ouverte du 9 mars 2019 au 30 mars 2019 inclus, sur la demande de création de l'association syndicale autorisée de Trélou-sur-Marne, pour l'aménagement de l'hydraulique et de la voirie des cotreaux viticoles sur le territoire de cette commune.

Cette association aura pour objectif l'exécution et l'entretien de travaux :

- D'aménagement des chemins
- Visant à la réduction de l'impact des ruissellements à l'aval et à l'amélioration des conditions de travail dans les vignes, par : drainage,

- captage des sources et collecte des ruissellements,
- transport, stockage et évacuation des ruissellements,
- et plus globalement, aménagement hydraulique des cotreaux,
- D'amélioration paysagère du vignoble, ainsi que la réalisation de certains travaux d'intérêt collectif entraînant une amélioration agricole et qui pourraient être jugés utiles par l'ASA.

Les informations relatives à l'enquête publique et notamment le dossier de demande sont consultables sur le site internet de la préfecture de l'Aisne (www.aisne.pref.gouv.fr).

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier dans la Mairie de Trélou-sur-Marne (35, rue de l'Europe), siège de l'enquête, aux heures habituelles d'ouverture, et former éventuellement des observations, suggestions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à cette même adresse.

Ces observations doivent être consignées ou reçues avant la fin de l'enquête.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. Daniel GIRARDIN, Maire de Trélou-sur-Marne et porteur de la demande, 35, rue de l'Europe - 02850 Trélou-sur-Marne ou à la Direction Départementale des Territoires, Service Environnement, Unité gestion des ICPE, Dâchets (50, boulevard de Lyon, 02011 Laon cedex).

Bernard Mengin, cadre commercial en retraite, a été désigné comme commissaire enquêteur. Il siègera, en Mairie de Trélou-sur-Marne, pour recevoir les observations du public : le samedi 9 mars 2019 de 09 h à 12 h, le mardi 19 mars de 09 h à 12 h et le samedi 30 mars 2019 de 14 h à 17 h.

Sont convoqués en assemblée générale le vendredi 10 mai 2019 à 14 h à la salle des fêtes de Trélou-sur-Marne (30, rue de l'Europe, 02850 Trélou-sur-Marne), tous les propriétaires dont les terrains sont susceptibles d'être inclus dans le périmètre de l'association, en vue de délibérer sur la constitution de l'association syndicale projetée.

Ces convocations feront l'objet de notifications individuelles.

A défaut d'avoir fait connaître leur opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception avant la fin de cette assemblée générale ou de l'avoir manifestée, le cas échéant, par un vote lors de cette assemblée, les propriétaires concernés seront réputés favorables.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Direction Départementale des Territoires (50, boulevard de Lyon - 02011 Laon Cedex), à la Mairie de Trélou-sur-Marne et sur le site internet de la Préfecture de l'Aisne, pendant une durée d'un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Le Préfet de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande susvisée, qui peut être un arrêté de création de l'association syndicale autorisée, assorti de prescriptions ou un arrêté de refus.

Pour le directeur départemental des territoires et par délégation,
Le responsable d'unité,
Thomas BOSSUYT

146275100

Avis administratifs

Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois

INSTITUTION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LE TERRITOIRE DE SOMMETTE-EAUCOURT

Par délibération du 28 janvier 2019, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois a institué le droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de Sommette-Eaucourt.

La délibération est affichée pendant un mois au siège de la Communauté d'Agglomération ainsi qu'en Mairie de Sommette-Eaucourt à compter de cette parution.

146403000



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet des Ardennes
Cabinet du Préfet

Bureau de gestion de crise, de
défense et sécurité nationale

AVIS D'APPROBATION DU PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION (PPI) DU CENTRE NATIONAL DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ (CNPE) DE CHOOZ

Les articles R.741-24 et suivants du code de la sécurité intérieure prévoient la procédure de consultation, d'adoption et de publicité des Plans Particuliers d'Intervention (PPI), y compris lors de la révision de ces plans.

Par arrêté préfectoral n° 2019-85 du 4 février 2019, le PPI du CNPE de Chooz a été approuvé.

Il s'applique sur les communes d'Anchamps, Aubrives, Charnois, Chooz, Fâpin, Fousches, Fromelennes, Funay, Givet, Ham-sur-Meuse, Hargnies, Les Hautes-Rivières, Haybes, Hierges, Landrichamps, Monthermé, Montigny-sur-Meuse, Rancennes, Revin, Thilley, Vireux-Molhain et Vireux-Wallerand.

Ce document peut être consulté :
- A la préfecture des Ardennes (Bureau de gestion de crise, de défense et de protection nationale) située 1, place de la Préfecture à Charleville-Mézières, aux horaires habituels d'ouverture au public ;
- Dans les Mairies de chacune des vingt-deux communes situées dans le périmètre du PPI, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

146416900

Votre journal

Tous les jours chez vous !
un simple appel suffit :

03.66.89.04.04

(Prix d'un appel local)



www.proxilegales.fr

1463527600